



### L'IDHEAP EN BREF

Avec l'Institut de hautes études en administration publique, l'Université de Lausanne dispose d'un centre unique en Suisse se consacrant à l'enseignement et à la recherche dans le domaine de la conduite des organisations publiques et parapubliques. Accrédité par la Confédération et au niveau international (EAPAA), l'IDHEAP est aussi un observateur indépendant et un fournisseur de conseils reconnu par les administrations, les responsables politiques et la Confédération.

L'IDHEAP propose une large palette de formations pour acquérir et perfectionner les connaissances nécessaires aux spécialistes des affaires publiques. Il dispense ainsi le MPA (Master of Public Administration), le Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy) et le CEMAP (Certificat Exécutif en Management et Action Publique) et organise des cours de courte durée. Il assure également la formation doctorale en administration publique de l'Université de Lausanne.

**IDHEAP**  
Institut de hautes études en administration publique  
Université de Lausanne  
Adresse postale: Bâtiment IDHEAP, CH-1015 Lausanne  
Adresse physique: Rue de la Mouline 28, 1022 Chavannes-près-Renens  
Téléphone: +41 (0)21 692 68 00, Fax: +41 (0)21 692 68 09  
E-mail: idheap@unil.ch, www.unil.ch/idheap



UNIL | Université de Lausanne

**IDHEAP**  
Institut de hautes études  
en administration publique

# ÉCONOMIE ET DROIT DE LA RÉGULATION

Secteur public et secteur privé: contractualisation  
et autres formes de collaboration

Sous la direction des Professeur.e.s Laure Athias et Etienne Poltier

Inscriptions: [www.unil.ch/idheap/er](http://www.unil.ch/idheap/er)



La Formation Continue UNIL-EPFL, un partenariat entre l'Université de Lausanne (UNIL) et l'EPFL pour une formation continue de pointe.  
[www.formation-continue-unil-epfl.ch](http://www.formation-continue-unil-epfl.ch)



UNIL | Université de Lausanne

**IDHEAP**  
Institut de hautes études  
en administration publique

## CONTEXTE & THÉMATIQUE

Crise de légitimité de l'État, crise des finances publiques, ces phénomènes ont conduit au rapprochement, puis à l'interpénétration du secteur public et du secteur privé. Les modalités de collaboration entre le premier et le second sont aujourd'hui multiples. Le cours vise à vérifier la pertinence économique du choix de tel ou tel modèle de collaboration; il doit permettre aussi d'identifier les avantages et inconvénients que ces différents instruments peuvent offrir au regard de l'ordre juridique en vigueur. La combinaison des approches économique et juridique sur cette thématique est un point fort du cours. En filigrane, indépendamment de toute référence idéologique à un moins ou un plus d'Etat, c'est la définition d'un mieux d'Etat qui s'impose comme objet d'analyse pour l'économiste, le juriste, le politiste ou l'expert en science administrative.

## OBJECTIFS & UTILITÉ

- Identifier les différents modes possibles de fourniture des services publics, entre le « tout public » et le « tout privé »
- Connaître le cadre juridique régissant les différents instruments
- Exposer les motifs de nature économique et juridique qui devraient conduire la personne publique à sélectionner un mode plutôt qu'un autre
- Etablir un modèle économique qui intègre et différencie sur la durée du projet considéré l'ensemble des données techniques et financières des différents modes de fourniture, et permet d'évaluer leur coût global pour les collectivités publiques
- Connaître les différents types de régulation tarifaire et leur optimalité en fonction des contraintes informationnelles et réglementaires
- Identifier les procédures de sélection des opérateurs privés et appréhender leur efficacité relative.

## PUBLIC CIBLE

- Participant-e-s au MAS en administration publique (MPA);
- Toute personne en activité, dans le public ou le privé, désireuse de compléter ses connaissances dans le domaine de la collaboration entre les secteurs public et privé;
- Responsables politiques et administratifs;
- Responsables d'entreprises publiques, parapubliques ou subventionnées;
- Représentant-e-s de partis politiques, groupes d'intérêt et organisations à but non lucratif.

## MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT ET D'ANIMATION

Le cours se divise en deux grandes parties, une première partie est dédiée à l'analyse économique et une seconde à l'analyse juridique. Le cours se base sur une alternance d'apports théoriques et empiriques, d'interventions d'experts et de discussions. La matière est organisée surtout autour de deux lignes directrices : le dialogue entre la recherche scientifique et la pratique et la situation suisse par rapport aux expériences faites dans d'autres pays.

## THÈMES ABORDÉS

### Partie économique

- Panorama des modes de fourniture des services publics, entre le « tout public » et le « tout privé », en Suisse et ailleurs
- Arbitrage entre ces différents modes: approche par la théorie des coûts de transaction
- Partenariats public-privé: quoi, quand et comment? Retours d'expérience
- Evaluation préalable des partenariats public-privé
- Régulation des industries de réseau: approche par la théorie des incitations
- Panorama des procédures de sélection des opérateurs privés et de leur efficacité relative
- Spécificités du secteur public et motivation

### Partie droit

- De l'Administration centrale à la privatisation, un panorama des modèles juridiques
- L'Etat, acteur du marché
- Les marchés publics
- Les concessions, PPP et autres formes de délégations de tâches publiques
- Entreprises publiques et mixtes
- Les aides d'Etat (subventions), un aperçu

## PRATIQUE

### Direction du cours

Professeure Laure Athias, laure.athias@unil.ch ou + 41 21 692 68 21

### Conditions d'admission

Le cours est ouvert à toute personne au bénéfice d'un diplôme universitaire ou d'une expérience professionnelle équivalente, ainsi qu'aux étudiant-e-s du MAS en Administration publique MPA.

### Inscription, dates et horaires

Toutes les informations sont disponibles sur le site du cours [www.unil.ch/idheap/er](http://www.unil.ch/idheap/er)

### Certificat et attestation

La participation active et régulière à la formation ainsi que la réalisation d'un projet permettent l'obtention d'un certificat de formation continue / *Certificate of Advanced Studies* (CAS) en Administration Publique avec mention de la spécialisation délivré par la FCUE et correspondant à 10 crédits ECTS (European Credit Transfer System). Les participant-e-s ayant suivi la formation mais qui renoncent à la réalisation d'un projet, reçoivent une attestation de présence (sans crédits ECTS).

### Finance d'inscription

CHF 3'900.– pour l'ensemble du cours (documentation comprise) à verser dès réception de la facture mais au plus tard avant le début du cours. Tout désistement doit être annoncé par écrit. Si un désistement est annoncé entre 21 et 10 jours avant le début du cours, le 10 % de la finance est dû. Si un désistement est annoncé moins de 10 jours avant le début du cours, la finance d'inscription est entièrement due.